

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER

RÈGLEMENT N° 2025-397

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2004-040 SUR LES ANIMAUX

ATTENDU QUE les municipalités ont le pouvoir de réglementer ou prohiber la garde d'animaux ou de catégorie d'animaux sur leur territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le 14 février 2005 le règlement n° 2004-040 intitulé « Règlement sur les animaux »;

ATTENDU QU'IL Y A LIEU D'APPORTER DES MODIFICATIONS À CE RÈGLEMENT;

ATTENDU QU'UN AVIS DE MOTION A DÛMENT ÉTÉ DONNÉ PAR M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2025, SUIVI DU DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT;

À CES CAUSES,

Le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier décrète ce qui suit :

1. **Préambule** : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. **Règlement modifié** : Le présent règlement amende et modifie le règlement n° 2004-040 intitulé « Règlement sur les animaux ».
3. **Modification** : L'article 61 du règlement n° 2004-040 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 61

Toute personne, incluant le gardien d'un animal, qui enfreint ou laisse cet animal enfreindre l'un des articles 4.1, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15 alinéa 2, 16, 17, 17.1, 18, 19.1, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 47, 48, 49, 54, 58, 59 et 60 commet une infraction et encourt une amende de 200 \$ par infraction.

En cas de récidive, le montant prévu au premier alinéa est porté au double.

4. **Dispositions inchangées** : Les autres dispositions du règlement n° 2004-040 demeurent inchangées.
5. **Entrée en vigueur** : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET PASSÉ À PORT-CARTIER, ce 17^e jour du mois de septembre 2025.

Alain THIBAULT
Président d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ¹
Greffière

Alain THIBAULT
Maire

Avis de motion et présentation du projet de règlement : 8 septembre 2025
Adoption par le conseil : 17 septembre 2025
Promulgation : 17 septembre 2025
Entrée en vigueur du règlement : 17 septembre 2025

M^e Ariane CAMIRÉ¹
Greffière

Alain THIBAULT
Maire